

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 785

présenté par

M. Le Fur, M. Brun, M. Cordier, M. Kamardine et M. Quentin

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle respecte la liberté de l'enseignement.